

REVUE *Camerounaise* de l'ARBITRAGE

Trimestrielle destinée aux juristes et au monde des affaires

SOMMAIRE

I - DOCTRINE

Le fonctionnement du Centre d'Arbitrage CCJA et le déroulement de la procédure arbitrale.

Par Jacques M'BOSSO

3

II - JURISPRUDENCE

1 - Paris, 1ère chambre, Section C - 29 Mars 2001. la Société nationale Iranian Oil Company «NIOC» c/ Etat d'Israël

Convention d'arbitrage - refus d'une des parties de nommer un arbitre - refus des tribunaux du pays de cette partie de nommer un arbitre - Recevabilité du recours en appel - nullité d'une ordonnance de non compétence prononcée par le juge français.

Note de Gaston KENFACK DOUAJNI

13

2 - Paris, 1ère chambre, Section C - 28 Juin 2001. Monsieur Abraham rahman Goldshani c/ le Gouvernement de la République d'Iran.

recevabilité de l'appel contre l'ordonnance d'exequatur d'une sentence arbitrale.

20

III - INFORMATIONS

1 - ICC Cameroon: un nouveau Comité camerounais de la CCI

26

2 - Le Centre d'Arbitrage et de médiation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OAMPI).

27

3 - Activités de l'Institut du Droit des Affaires Internationales de la CCI

28